



Statistiques commerciales sur l'accord entre la Confédération suisse et l'Union européenne relatif à la reconnaissance mutuelle en matière d'évaluation de la conformité (ARM) – 2024

[L'accord entre la Confédération suisse et l'Union européenne relatif à la reconnaissance mutuelle en matière d'évaluation de la conformité](#) (RS 0.946.526.81; ci-après dénommé «ARM») est un instrument visant à supprimer les obstacles techniques au commerce entre la Suisse et l'UE.¹

L'ARM comporte 20 secteurs de produits. En 2024, ces 20 secteurs couvraient environ deux tiers des échanges de produits industriels entre la Suisse et l'UE-27. Cela correspondait à un volume d'exportation vers l'UE-27 de plus de 105 milliards de francs (environ 76 % des exportations de produits industriels vers l'UE-27) et à un volume d'importation en provenance de l'UE-27 de plus de 98 milliards de francs (environ 67 % des importations de produits industriels en provenance de l'UE-27). Dans le tableau ci-dessous, les volumes de ces échanges sont répartis par secteur.

Lorsqu'on interprète les statistiques commerciales de l'ARM, il faut tenir compte des points suivants :

- Les statistiques commerciales de l'ARM ne montrent que le volume des échanges entre la Suisse et l'UE-27 dans les secteurs de produits couverts par l'ARM.
- Les avantages de l'ARM pour l'industrie suisse et celle de l'UE ne sont ni directement pris en compte ni évalués dans ces statistiques commerciales. Entre autres avantages, l'ARM permet d'éliminer la double certification des produits, de supprimer la nécessité pour les exportateurs suisses de désigner des importateurs/représentants dans l'UE ou d'éviter des interruptions dans les chaînes de production et de distribution.
- Les statistiques commerciales de l'ARM ne représentent qu'une estimation approximative de l'importance des différents secteurs de produits (volumes des échanges), car les définitions des codes tarifaires sur lesquelles ces statistiques reposent ne correspondent pas aux définitions des produits selon l'ARM.
- Les statistiques commerciales sur les bonnes pratiques de laboratoire (BPL, chapitre 14) et les bonnes pratiques de fabrication (BPF, chapitre 15) couvrent tous les produits pharmaceutiques et chimiques. Toutefois, l'ARM ne facilite que partiellement l'accès au marché pour ces produits dans la mesure où l'accord ne couvre que certains aspects de l'évaluation de la conformité de ces produits. La structure du tarif des douanes a été [simplifiée](#) au 1^{er} janvier 2024. Cette simplification a eu un impact sur le classement de certains produits entre les chapitres 14 et 15.
- Le chapitre 10 de l'ARM (Engins et matériels de chantier) n'est pas couvert par ces statistiques commerciales, car il ne porte que sur l'aspect des émissions sonores des engins et matériels de chantier. Le commerce de ces appareils et machines est enregistré sous d'autres chapitres de l'ARM.
- Les échanges de dispositifs médicaux (chapitre 4) ne sont que partiellement couverts par l'ARM étant donné que l'actualisation de ce chapitre à la nouvelle réglementation dans ce domaine n'a pas eu lieu.

¹ www.seco.admin.ch/mra

Statistiques commerciales sur l'ARM entre la Suisse et l'UE-27 pour l'année 2024			
Chapitres de l'ARM	Importation (CHF) de l'UE-27	Exportation (CHF) vers l'UE-27	
1 Machines	12'055'670'971	10'701'286'658	
2 Equipements de protection individuelle	146'155'904	95'383'184	
3 Jouets	503'368'545	98'532'284	
4 Dispositifs médicaux	3'481'493'949	5'958'646'880	
5 Appareils à gaz et chaudières	769'983'918	766'450'785	
6 Appareils à pression	34'454'096	7'048'621	
7 Equipements hertziens et équipements terminaux de télécommunications	1'220'322'885	548'501'383	
8 Appareils et systèmes de protection destinés à être utilisés en atmosphère explosive	878'032'561	1'028'605'884	
9 Matériel électrique et compatibilité électromagnétique	3'620'846'426	2'963'483'472	
11 Instruments de mesurage et préemballages	1'469'388'349	2'523'842'818	
12 Véhicules à moteur	12'239'883'795	1'642'547'351	
13 Tracteurs agricoles ou forestiers	399'006'885	47'278'713	
14 Bonnes pratiques de laboratoire (BPL)	4'724'408'677	11'383'540'877	
15 Inspection (BPF) des médicaments et certification des lots	50'313'601'704	65'083'503'402	
16 Produits de construction	6'105'194'504	2'337'831'017	
17 Ascenseurs	551'993'717	192'315'715	
18 Produits biocides	99'467'746	62'323'169	
19 Installations à câbles	18'613'427	2'458'915	
20 Explosifs à usage civil	28'879'730	67'987'444	
Commerce total de l'ARM	98'660'767'789	105'511'568'572	
A titre de comparaison :			
Total des échanges de biens industriels avec l'UE-27	146'567'151'623	139'380'168'143	